expliquer que Sénèque ait pu, sous Claude, railler précisément les recherches philologiques et historiques auxquelles l'empereur s'adonnait (ch. XIII) avec les gens qui passent leur temps à jouer aux échecs (ch. XIII), alors que Claude passait le sien à jouer aux dés? Aurait-il si mal fait sa cour à l'empereur, lui qui le flatte tant dans la *Consolation à Polybe* ou les *Épigrammes* écrites en Corse?

En second lieu, il n'est rien moins que sûr que Pompeius Paulinus ait été préfet de l'annone lorsqu'il se vit dédier le traité. Comment en 49 Sénèque aurait-il pu écrire à Pompeius Paulinus (ch. XVIII, 1) que celui-ci avait donné à l'État le meilleur de sa vie, alors que nous retrouvons ce personnage comme général en Germanie en 58, comme commissaire aux revenus publics en 62? Du fait que Sénèque lui-même lui écrit (ch. XX, 4) qu'on n'est plus militaire à cinquante ans, il résulte que Pompeius Paulinus avait moins de cinquante ans en 58 ap. J.-C. ; donc il était né au plus tôt en 8 ap. J.-C. et avait une quarantaine d'années seulement en 49. Il est invraisemblable que Sénèque, revenu de Corse, sénateur, s'apprêtant à jouer un rôle politique et à diriger à la cour l'éducation de Néron, ait conseillé la retraite à quelqu'un qui était aussi jeune que lui-même. Et, d'ailleurs, comment aurait-il osé comparer le très vieux Turranius à Pompeius Paulinus (ch. XX)? En 62, il y avait eu une crise de l'annone ; à ce moment-là, Faenius Rufus était devenu préfet du prétoire[1]. Néron fit appel à L. Piso, Ducenius Geminus et Pompeius Paulinus, personnages consulaires, pour les mettre à la tête des *uectigalia publica* (Tacite, *Ann.* XV, 18), après qu'on eut jeté dans le Tibre du blé avarié et taxé le prix du blé. Il est clair qu'il y a un lien entre la crise de l'annone et la nomination de Pompeius Paulinus, ex-préfet de l'annone, à l'administration des revenus publics. L'expression de Sénèque *orbis terrarum rationes administras* montre bien que les attributions de Pompeius Paulinus dépassent celles d'un préfet de l'annone. Et celle du ch. XIX sur le blé « *ne concepto umore uitietur* » correspond à celle de Tacite (*Ann.* XV, 18) « *uetustate corruptum* », d'autant que Sénèque a écrit au début du chapitre « cures ut *incorruptum*... transfundatur in horrea » ; de même dans

1. Tacite, *Ann.* XIV, 51 : ex uulgi fauore quia rem frumentariam sine quaestio tractabat.

Sénèque (ch. XIX, 1), *incorruptum et a fraude aduehentium et a neglegentia* correspond à la perte des trois cents navires de blé par la tempête et l'incendie. Le rappel de la situation critique où Caligula laissa Rome avec sept ou huit jours de vivres, situation dissimulée au peuple (ch. XVIII), correspond aussi à la situation critique de 62, où Néron jeta ostensiblement au Tibre le blé avarié « *quo securitatem annonae ostentaret* » (Tacite, *Ann.* XV, 18). Rien ne nous oblige donc à écarter la date de 62, où Pompeius Paulinus fut un des trois personnages « *quibus erat mandata frumenti publici cura* », comme dit Sénèque en parlant de la crise sous Caligula (ch. XVIII), puisque les trois commissaires contrôlaient les fournitures des provinces aussi bien que leurs redevances. D'ailleurs, c'est précisément cette année-là que Sénèque avait lui-même demandé à se retirer (*Ann.* XIV, 52-56) et pouvait décemment conseiller à son parent par alliance de l'imiter.

Reste la question de l'Aventin. Dans la phrase d'Aulu-Gelle (*Nuits Att.* XIII, 14) : « *Quaesitum est ac nunc etiam in quaestione est* quam ob causam ex septem Vrbis montibus, cum cetera sex intra pomoerium *sint*, Auentinum solum quae pars (nec) longinqua nec infrequens *est* extra pomoerium *sit* », M. Grimal croit reconnaître une fiche empruntée à l'augure Messalla. Mais, lorsque Aulu-Gelle fait un emprunt, il l'indique. Il cite, au début du chapitre, « *augures populi Romani qui libros* de auspiciis *scripserunt* », et ensuite *Messalla* : « Idcirco, *inquit*... huius rei *Messalla* aliquot causas uideri *scripsit.* » Donc, quand Aulu-Gelle ne cite pas de source, c'est qu'il n'y en a pas, et la phrase « *Quaesitum est ac nunc etiam in quaestione est*... » se réfère à l'époque même d'Aulu-Gelle, où l'on se demandait encore pourquoi l'Aventin *était* en dehors du pomoerium. La preuve du fait nous est fournie par la fin du chapitre : « *Sed de Auentino monte praetermittendum non putaui quod non pridem ego in † Elydis † grammatici ueteris commentario offendi*, in quo scriptum erat Auentinum antea, sicut diximus, extra pomoerium exclusum, post, auctore Diuo Claudio, receptum et intra pomoerii fines obseruatum. » En effet ceci nous montre qu'Aulu-Gelle intervient personnellement pour clore le débat, parce qu'il a trouvé dans un texte un argument qui lui semble décisif et, par conséquent, il en résulte que le débat était encore ouvert à son époque. *A fortiori* l'était-il antérieurement...

Le texte d'Aulu-Gelle est visiblement altéré. J'y lirais volontiers « in ⟨*d*⟩e *lu*dis grammatici *V*eteris commentario[1] », et j'entendrais par là un commentaire de L. Antistius Vetus. En effet, cet auteur, source de Pline l'Ancien (liv. III-VI), avait été consul en 55 ap. J.-C. et général en Germanie vers 58 ap. J.-C., au moment même où Pompeius Paulinus y commandait aussi[2].

L. Antistius Vetus a donc écrit que Claude avait compris l'Aventin dans le pomoerium, ce qui est confirmé par les découvertes de bornes claudiennes[3], à défaut de Tacite, qui s'en tire par la formule vague : « Et quos tum Claudius terminos posuerit facile cognitu et publicis actis perscriptum » (*Ann.* XII, 24).

Mais la question n'est pas de savoir si Claude a réellement compris l'Aventin dans le pomoerium. Elle est de savoir si ce fait nous fournit un *terminus ante quem*. On voit déjà qu'il n'en est rien, puisqu'à l'époque d'Aulu-Gelle on discutait encore pourquoi l'Aventin *était* en dehors du pomoerium. L'érudit entendu par Sénèque affirmait que Sylla avait été le dernier à agrandir le pomoerium. Il pouvait le faire, même après l'agrandissement de Claude, puisque du temps d'Aulu-Gelle des gens se demandaient non pas pourquoi l'Aventin *avait été jadis* (*olim fuerit*), mais *était* (*sit*) en dehors du pomoerium.

Nous ne discuterons pas si Jules César et Auguste ont ou n'ont pas agrandi le pomoerium, car une telle discussion ne peut aboutir à des résultats décisifs, faute de preuves archéologiques[4]. Mais nous devons verser au débat un texte, malheureusement mutilé, de Festus[5] :

..... Posimirium esse ait Antistius .....
..... Calis pomerium id est l .....
..... Cato, olim quidem omn .....
..... tinum, nunc etiam intra aed. .....

Il faut évidemment restituer à la dernière ligne *Auentinum* et

1. *Grammatici Veteris* n'équivaut pas à *ueteris grammatici*.
2. Tacite, *Ann.* XIII, 53. L'un était en Haute-Germanie, l'autre en Basse-Germanie (L. Antistius Vetus).
3. Notamment en 1885 et 1913.
4. Pourtant Tacite est formel et Dion Cassius semble bien connaître l'histoire du pomoerium à l'époque d'Auguste (obsèques de Drusus par Auguste hors pomoerium — réunion du sénat par Tibère hors pomoerium). Voir aussi Flavius Vopiscus, dans *Hist. Aug.* (Aurélien) 21.
5. *Gloss. Lat.*, éd. Lindsay, Paris, 1930, p. 355.

déduire de la fin du passage qu'à un moment donné l'Aventin a été compris dans le pomoerium. D'autre part, la coïncidence du texte lu par Aulu-Gelle et de la notice de Festus nous oblige à croire que le début de celle-ci n'émane pas du célèbre M. Antistius Labeo, commentateur du droit pontifical, mais de L. Antistius Vetus[1]. Celui-ci est indiqué comme augure dans une inscription (*C. I. L.* XIV, 2849), ce qui explique qu'il se soit intéressé aux auspices de Remus et, à la troisième ligne, il faut restituer *(auspi)cato* dans le texte de Festus. Il semble bien qu'Antistius ait adopté, au sujet de l'exclusion de l'Aventin jusqu'à Claude, l'explication de Messalla, à savoir les malheureux auspices de Remus.

Au contraire, l'érudit raillé par Sénèque donnait le choix entre cette explication et une autre tirée de la sécession de la plèbe. De la même manière, au lieu de se rallier à la théorie de L. Antistius Vetus, selon laquelle l'Aventin était désormais à l'intérieur du pomoerium en vertu de l'*auctoritas* du divin Claude et conformément au « *mos antiquus* », *selon lequel ceux qui ont agrandi l'empire ont le droit de reculer les limites de la ville*[2], l'érudit prétendait que « *jamais chez les anciens n'avait existé l'usage d'agrandir le pomoerium à la suite de l'acquisition de sol provincial, mais seulement celui de l'agrandir après acquisition de sol italien*[3] ».

On voit donc que cet érudit, quel qu'il soit, ne considérait comme *légitime*, comme *existant en droit*, que l'agrandissement de Sylla et non celui de Claude. Pour cet érudit, l'Aventin *était toujours en dehors du pomoerium*, puisqu'il n'y avait plus eu, depuis Sylla, d'agrandissement du sol italien, mais seulement des extensions de l'empire !

Quel était l'érudit en question? Les uns le croient imaginaire ; d'autres pensent qu'il s'agit de Cornelius Valerianus[4]. J'estime qu'il s'agit de Pline l'Ancien en personne[5], parce qu'il s'intéresse

1. Voir sur celui-ci Tacite, *Ann.* XVI, 10-11. Il était le beau-père de Rubellius Plautus. Voir v. Rohden, article *Antistius* 53, P.-W., *R. G.*, I, c 2559.

2. Tacite, *Ann.* XII, 23 : « Et pomoerium auxit Caesar more prisco quo iis qui protulere imperium etiam terminos Vrbis propagare datur. »

3. Sénèque, *De breu. uitae* XIII : « quod numquam prouinciali sed Italico agro adquisito proferre moris apud antiquos fuit ».

4. O. Rossbach, *De Sen. lib. recens.*, Breslau, 1888, p. 130, écrit que la seule source de Sénèque est ici Fabianus. Selon F. Münzer, *Beitr. zur Quellenkritik des Plinius*, Berlin, 1897, p. 370, il s'agit de Cornelius Valerianus.

5. Voir mon article *Sénèque et Pline l'Ancien*, *Rev. Ét. anc.*, 1936, p. 177-181. Celui-ci

beaucoup à qui a fait le premier ou le dernier une chose, parce qu'il a comme source L. Antistius Vetus, et parce que, dans l'*Histoire naturelle*, il a critiqué et le goût de Pompeius Paulinus pour l'argenterie [1] et le dédain de Sénèque pour les choses inutiles [2].

En tout cas, l'attitude de l'érudit entendu par Sénèque n'était pas susceptible de le faire tomber sous le coup de la loi de lèse-majesté, comme l'affirme M. Grimal [3], car, en 62, bien des actes du divin Claude avaient été tournés en dérision, ainsi que son apothéose. Que cette attitude de l'érudit confine à l'absurdité, nous n'y contredirons pas. Mais il y a des gens obstinés qui nient l'évidence et nul n'est plus opiniâtre qu'un érudit à système. Si celui-ci soutenait mordicus que l'Aventin *était* en dehors du pomoerium, bien qu'en fait il fût à l'intérieur depuis 49, c'est parce que pour lui le droit primait le fait. Cette attitude persistait encore chez certains à l'époque d'Aulu-Gelle, malgré l'existence de bornes claudiennes du pomoerium et du commentaire de L. Antistius Vetus, et elle s'est peut-être encore prolongée plus tard. Voilà qui doit nous empêcher d'attacher trop d'importance à la déclaration d'un érudit obstiné, quand il s'agit de fixer la date du *De breuitate uitae*.

Il ne faut pas oublier que, à la suite de la réduction en provinces impériales du Pont de Polémon et des Alpes de Cottius, fait attesté par Suétone [4], Néron passe pour avoir, lui aussi, agrandi le pomoerium [5]. Or le premier de ces événements survint en 62 à la mort de Polémon, et c'est précisément la date que nous assignons au traité. Cette année-là, la question de l'agrandissement du pomoerium en vertu de l'agrandissement de l'empire ou de l'agrandissement de l'Italie dut se poser : on discuta pour savoir si l'Aventin pouvait être compris dans le pomoerium, malgré les auspices de Rémus ou la sécession de la plèbe et si Claude

s'est occupé de recherches philologiques et grammaticales pendant les dernières années du principat de Néron.

1. *Hist. nat.* XXXIII, 50 (143).

2. *Hist. nat.* XIV, 5, 5 : « minime utique miratore *inanium* ». Voir *De breuitate uitae* XLII, 1 : « litterarum *inutilium* studiis detinentur ».

3. *L. c.*, p. 167.

4. Suétone, *Nero* 18.

5. Flauius Vopiscus, *Aurelius* 21. Aurelius Victor V, 2. Voir D. Detlefsen, *Das Pomerium Roms und die Grenzen Italiens* : *Hermes* 21 (1886), p. 497, etc., notamment p. 520, 534-537, 562.

avait été fondé à l'inclure [1]. La publication du commentaire de L. Antistius Vetus entre la mort de Claude et l'affaire du prêteur Antistius [2], soit entre 54 et 62, dut susciter des conversations dont le *De breuitate uitae* nous donne l'écho.

Léon HERRMANN.

X

LE PAR. 8084 DE PRUDENCE ET LA *RECENSIO* DE MAVORTIUS

PAR Mlle SILVIA JANNACCONE
Chargée de cours à l'Université de Pise

Reconnaître et prouver à quelle profondeur l'action de Mavortius a pénétré dans la *recensio* du groupe *Aa* des manuscrits de Prudence (groupe que nous verrons être bien plus large qu'il n'est chez Bergman) est une question qui se pose en même temps que pour Horace, ainsi que le suggéraient déjà Delisle et Chatelain. Mais le conseil de poursuivre l'étude du Par. 8084 (nous nous rapportons à ce qu'écrivait M. Marouzeau dans cette *Revue*, t. X, p. 40) a une valeur indépendante de ce point de vue ; cette étude s'impose de toute façon, étant donnés les défauts de l'apparat de Bergman, et la question de Mavortius est un point à éclaircir dans l'histoire de la tradition de Prudence, que les éditeurs n'ont pas encore écrite. Bergman même aurait dû s'attacher à cette question s'il avait, pour établir son arbre généalogique, fait état des manuscrits antérieurs à la tradition.

Les doutes, d'ailleurs, sur la consistance de tout ce problème de Mavortius et Prudence ne nous ont pas manqué. Nous nous excusons de nous arrêter encore une fois, nous aussi, aux détails extérieurs de la question. Non seulement avant d'avoir connu la lecture

1. A la suite de l'annexion des Anauni en 46, selon Detlefsen, *l. c.*, p. 561.

2. Ce préteur Antistius Sosianus s'était compromis en 62 par des poésies diffamatoires contre Néron (Tacite, *Ann.* XIV, 48). D'autre part, le gendre de L. Antistius Vetus, Rubellius Plautus, fut mis à mort la même année (Tacite, *Ann.* XIV, 59).

de Bond-Thompson[1], Delisle[2], Mommsen-Krüger[3], à savoir : + ...*tius Agorius Basilius*, mais même après, en cherchant à justifier leur témoignage, nous avons lu assez clairement en petite onciale vers la marge à gauche du f. 45 le nom + *ettius Agorius Ma*+, suivi de traces de lettres disparues ; nous n'y avons pas lu *Basilius*. Le manque de la partie principale du nom, c'est-à-dire Mavortius, rendrait plus douteuse l'identification avec le consul de l'an 527, à laquelle notre lecture serait plus favorable.

Mais un nom est seulement un nom. Pour nous, ici, il ne peut pas s'agir de ce qu'on appelait techniquement une *subscriptio*. Nous n'aurons jamais le moyen de nier absolument qu'il s'agit d'un autographe : néanmoins, le fait qu'encore jusqu'à Prou[4] on a cru le nom authentique nous étonne (nous savons que ce n'est pas sans intention : celle de dater le manuscrit d'avant l'an 527). Si nous supposons qu'il s'agit d'un autographe, nous ne voyons pas ce qu'il faudrait strictement attribuer à Mavortius, en dehors des notations métriques marginales, qui sont dans la même semi-onciale que le nom, et pas toutes, puisque la semi-onciale inclinée des notations à l'Hamartigenia sont d'une autre main : remarquons la forme de *a* et de *m*. En effet, sur les corrections aux maladresses matérielles qui entachent le manuscrit, on ne peut pas se prononcer à cause du passage de l'onciale du nom à la capitale rustique des corrections. Ces corrections du Par. 8084 que E. O. Winstedt donne dans sa liste[5] comme appartenant à Mavortius, en mêlant bonnes leçons et corruptions, leçons probantes et non probantes, sont acritiques : elles restituent la leçon commune, *A* (= Par. 8084) *ante correctionem* étant constitué de corruptions sûrement connexes à l'écriture capitale. En outre, extérieurement, quelques-unes de ces corrections semblent de la main même du copiste, et toutes les autres ne remontent pas au delà des IX^{e}-X^{e} siècles.

Pour les leçons particulières à *A* et qui sont postérieures à la correction, un point d'interrogation se pose dès qu'il s'agit de les utiliser pour notre sujet.

A moins que les corrections de Mavortius ne se réduisent aux

1. *The Paleographical Society*, ser. I, vol. II, n. 29-30.
2. *Berichte der Berliner Akademie*, 1867, p. 525 et suiv.
3. *Carmen codicis Parisini 8084* : *Hermes*, 1870, p. 352 et suiv.
4. *Manuel*, p. 50.
5. *Classical Review*, 1904, p. 113-115.

corrections en onciale : dans le *Cathemerinon* (nous nous attachons au *Cathemerinon*, qui porte à la fin le nom de Mavortius, tant que nous ne connaissons pas l'étendue de son travail), il y a *referti* corrigé en *refecti* à IV 73, *utrumque* en *utrimque* à VI 87, *animumque* en *animusque* à VIII 20. Dans ces trois exemples, c'est la leçon antérieure à la correction (correction faite sur la leçon commune) qui fait partie d'une *recensio* toute particulière. Une situation opposée à celle-ci est nécessaire pour donner vraisemblance à l'hypothèse que les corrections extérieures de *A* sont de Mavortius.

On peut estimer superflue la supposition de Mommsen-Krüger (*art. cité*), que le copiste (le copiste du manuscrit ou bien celui qui a écrit les notes marginales?) aurait trouvé un exemplaire de Prudence avec une *subscriptio* comme celle dont Mavortius a marqué l'œuvre d'Horace, en partie effacée, et qu'il ait copié ce qu'il a pu lire. Mavortius n'employait pas une formule unique comme *subscriptio* : nous avons différentes *subscriptiones* attestées pour un même reviseur, par exemple pour Nicomachus [1].

Le fait que le nom est écrit vers la marge de gauche et loin du texte, et que, dans l'intervalle, entre la fin du texte et ce nom, nous avons vu des traces de notes effacées, nous laisse imaginer que le nom aussi faisait partie d'une annotation du copiste. Et comme le nom est de la même écriture que les notes métriques (lesquelles sont une adjonction postérieure puisqu'elles sont aussi dans la marge du Carmen anonyme, et donc ne sont pas de la main de Mavortius), l'annotateur marginal postérieur au copiste du manuscrit, qui appartient (avec la plus grande vraisemblance paléographique) à la fin du VI^e^ siècle, a dans ses notes mentionné Mavortius, dont le nom était connu dans la tradition comme celui d'un reviseur de Prudence.

Les détails extérieurs du manuscrit ne disent pas si l'action de Mavortius se borne au *Cathemerinon* ou s'étend aux ouvrages contenus dans *A* ou même à l'œuvre entier de Prudence. Et place reste toujours offerte au doute, parce qu'il n'y a pas moyen de démontrer l'impossibilité que seule la première des trois parties constitutives du ms. *A* [2] dépende d'une édition procurée par Mavortius de l'œuvre

1. On peut les voir transcrites par Jacques Sirmond, *Ad Sidon.*, lib. VIII, *Epist.* 3, 81, et aussi chez Henri de Valois, *De re critica*, Amstelodami, 1740, l. I, p. 180-181.

2. On trouve partout une description du manuscrit, par exemple chez U. Robert, *Mélanges Graux*, p. 407.

entier de Prudence. Mais il est peu probable que Mavortius ait eu un manuscrit comprenant le seul *Cathemerinon*.

Les anciennes éditions, dont nous savons malheureusement trop peu, et d'où sont dérivés nos manuscrits, portaient à la fin de chaque partie, et non pas seulement au commencement et à la fin de l'ensemble, des indications plus ou moins détaillées de l'éditeur[1]. Étant donnée la mobilité des différentes parties de *A*, nous pourrions admettre que le copiste avait transcrit une *subscriptio* aussi à la fin du manuscrit.

Mais une voie existe pour atteindre un certain degré de vraisemblance : l'examen de la vraie physionomie des variantes doit permettre de distinguer ce qui, d'une façon indiscutable, est dû à l'action d'un reviseur, même en dehors du *Cathemerinon*.

Pour ceux à qui les particularités des manuscrits de Prudence sont peu familières, le procédé pour établir ce qui dans le ms. *A* dépend de Mavortius pourrait consister — le ms. *A* étant le plus ancien survivant — à considérer les leçons qui appartiennent exclusivement à *A*. Un tel procédé pourrait ne nous conduire à aucun résultat, car, si *A* conserve certainement sa *recensio*, qui est différente de celle des autres manuscrits (nous dirons lesquels, car nous ne sommes pas d'accord avec Bergman, dont le stemma subsiste encore dans la très récente édition des « Belles-Lettres »), en revanche *B* peut remonter à un archétype plus ancien que *A*, et les leçons de *B* ou celles de quelque autre manuscrit appartenant à sa *recensio* peuvent avoir passé dans *A*. D'autant plus que dans *A*, dont le texte n'est pas seulement copié, mais élaboré sur la base de collations (ici nous pensons à Mavortius), il y a déjà des traces de nivellement systématique, et il y a aussi des corruptions qui sont communes à *A* et *B* : *Cath.* VII 178 *hisus*, XIII 130 *immaculatorum ; Apoth.* 160 interpolation du vers, 351 om. *est*, 845 *bomum ; Ps.* 222 *robure*, 463 *exercetaaenos*, 532 *dextraque*, 538 *morali*, 624 *trepidante ; Per.* II 413 *nomen*.

Par *B*, nous désignons les leçons de l'Ambr. D 36 sup., et non pas ce que Bergman appelle classe *B*, laquelle n'existe pas parce qu'elle est seulement une branche de la branche à laquelle appartient *A*,

1. Cf., par exemple, les indications données par l'éditeur Torquatus Gennadius à la p. 3 de Lindsay, *The ancient editions of Martial*, Oxford, 1903 ; la collation aussi des raccourcissements des *subscriptiones* dans les manuscrits de la famille gennadienne, collation contenue dans l'*App. B*, est instructive pour notre sujet.

c'est-à-dire de la famille *Aa*, comme le montrent les concordances *VNMOSU*[1] : *Cath.* III 100 *flavit et indidit ore animam VNMOSU*, V 86 *salo VNMOSU*, VI 6 *vis una lumen unum VNMOSU*, VI 61 *reversus Vp. c. NMOSU; Apoth.* 265 *cui VN p. r. MSU*, 1051 *utraque VNMSU; Ham.* 395 *luxus VNSU*, 699 *in subiecta VNUS p. c.; C. Symm.* I praef. 23 *qui VNMOSU*, II 109 *auctores VNMOSU*, II 326 *ceu quadrupes egit VNMSU p. c.; Per.* II 166 *fervido VNMOSU*, 167 *avarus VNMOSU*, V 115 *lacunas VNMOS*, et d'autre part la concordance *PCE* : *Cath.* VI 129 *vacante PC p. c. A*, IX 65 *clausa PCA*, X 82 *egenus PCEA; Apoth.* 619 *laceris PCEA; C. Symm.* I 191 *manens PCE*, I 622 *tibi PCEA*, II praef. 9 *tenentes PCE*, II 89 *proprius genti cuique est mos PCE*, II 422 vient après 427 *PCE;* Ps. 865 *stillantibus PCEA; Per.* I 98 *rictu PCE*, IV, 19 *acliscum PCA*, IV 177 *trucentur PCA*, V 99 *plutones PCA*, V 100 *resectis carnibus PCA*, V 197 *sternite PCE.*

Le ms. *A*, qui dérive immédiatement (comme le veut Mommsen) ou médiatement de la copie de Mavortius, est très proche de l'apographe de la première rédaction de Prudence, antérieure à 405, apographe que probablement Mavortius a consulté. La *subscriptio* demeure dans le seul apographe I et même seulement en *A*. Mais, qu'il n'y ait pas motif de croire que l'apographe II (duquel descendent *PCE*) soit indépendant de Mavortius, l'exemple typique de Végèce nous le montre[2] : la *subscriptio* de Flavius Eutropius y paraît seulement dans la classe *E*, tandis que la dépendance de cette classe *E* et de l'autre classe (dans laquelle le copiste n'a pas transcrit la *subscriptio*) à l'égard d'un unique manuscrit est chose certaine. La *recensio* de Mavortius a contribué à conserver des leçons de la première rédaction de Prudence : les variantes qui ont une probabilité d'appartenir à la copie de Mavortius sont les leçons offertes par *APCE* contre le témoignage de *VNMOSU*. Et il n'y a pas autant d'importance, pour nous, à savoir que Mavortius a adopté la leçon de *PCE* plutôt que celle de *VNMOSU* qu'à connaître son influence sur la rédaction et la conservation d'une bonne *recensio*.

L'édition de Mavortius n'est pas notre dernier archétype, elle présuppose une tradition plus ancienne. Donc, pour nous, la ques-

1. Citations données à titre d'exemple.
2. Cf. éd. Lang, p. XVII.

tion suivante se pose : étant données deux leçons, une de *A* et une de *B*, laquelle des deux est la plus ancienne? Une fois mises de côté toutes celles qui, plus ou moins probablement, passent pour variantes d'auteur, et écartées également les leçons de *A* avant la correction, qui, comme nous l'avons dit, ont caractère d'altérations graduelles dues à une transmission qui se corrompt, il y a parfois des variantes « esthétisantes », ou parfois aussi « trivialisantes », pour lesquelles, la proverbiale sottise des copistes n'ayant pas eu le temps de faire de tels changements, l'existence d'un reviseur s'impose. Ces conditions font croire que l'on pourrait admettre comme preuve d'*emendatio* de Mavortius les leçons propres à *A*, qui figurent dans le dépouillement suivant : *Cath.* VII 69 *rarum*, VIII 63 *dominatur*, IX 74 *repulso*[1] ; *Apoth.* 194 *solida*, 249 *sibi ipse*, 334 *retecto ; Ps.* 114 *suffusa*, 277 *commoderatur*, 331 *robure*, 462 *opermento*, 545 *veneris*, 598 *exuncto*, 733 *circumspicit*, 787 *puro ; Per.* IV 157 *evovotitur*, 179 *tuque*, V 103 *ne inpune*.

Ces leçons propres à *A* sont bonnes comme peuvent l'être des leçons étrangères à *A ;* cette alternative n'a vraisemblablement pas son origine dans une période lointaine[2].

L'édition de Mavortius devait présenter, de quelque manière, un avantage sur le texte courant : c'est le minimum que l'on puisse attendre d'un philologue, même s'il a vécu dans un siècle qui ne représente pas une akmê de la philologie, même s'il est un de ces ex-consuls qui, comme Flavianus Nicomachus ou Turcius Rufus Asterius et ceux de l'école de Symmaque, se faisaient grammairiens dans leur vieillesse, après avoir administré des provinces.

La méthode de correction de Mavortius consistait en *adnotare* (et dans les notes de *A* il y en a des traces), *emendare* (comme le montre la dernière liste), tandis que de *distinguere*, dans la capitale de *A*, il n'y a naturellement pas trace. Mais sa méthode comportait aussi la collation des textes : nous avons vu à posteriori combien la copie de Mavortius était éclectique. On ne peut pas chercher l'indication de la méthode de Mavortius dans sa *subscriptio* aux ma-

1. Bergman ici lit *revulso* : notre collation personnelle nous a montré que quelques-unes des lectures de Bergman n'étaient pas correctes.

2. Une contre-épreuve est que les anomalies orthographiques ou quasi orthographiques, écartées dans les listes, sont attribuables à Mavortius suivant la méthode que nous nous sommes imposée : et non pas parce qu'elles seraient communes à l'époque (comme dit Winstedt, *The spelling of the sixth century MS. of Prudentius*, *Class. Rev.*, 1904, p. 45 et suiv.), mais, au contraire, parce qu'elles font partie d'une tendance particulière.

nuscrits d'Horace, et inférer d'un mot de la *subscriptio* que Mavortius ne disposait pas d'un deuxième manuscrit, en destituant ainsi sa *recensio* de son importance, comme le font Horkel[1] et Bick[2]. En interprétant le mot même *ut potui*, mot statique, qu'on retrouve dans la *subscriptio* de l'édition de Perse par Triphonianus Sabinus[3], certains aboutissent à l'opinion contraire.

Dans le cas de Prudence, la méthode de correction de Mavortius se ramène à une comparaison avec les textes de *recensio* pure : *recensio* non moins qu'*emendatio*. Il en résulte qu'il a eu à sa disposition plus d'un manuscrit, car dans *A* il y a de nombreuses traces de transmission horizontale. Venant à Horace, Mavortius a, selon Bick, introduit dans la tradition des conjectures, mais la qualité des variantes d'une liste de plusieurs pages[4] n'entraîne pas la conviction. Même pour la *recensio* « mavortienne » d'Horace, il faudra s'engager sur la voie de faire entrer en ligne de compte que Mavortius a collationné des manuscrits de la meilleure *recensio*. A ceux qui ne font pas assez de cas, dans l'histoire de la tradition, de ces collations des exemplaires anciens, nous rappelons les soins d'un quasi-contemporain, Sidoine Apollinaire : « *Librum igitur hic ipse deportat Heptateuchi, scriptum velocitate summa, summo nitore, quamquam et a nobis relectum et retractatum. Defert volumen et Prophetarum, licet me absente decursum, sua tamen cura manuque de supervacuis sententiis eruderatum, nec semper illo contra legente, qui promiserat operam suam...* » (V, 15).

Silvia JANNACCONE.

1. *Analecta Horatiana*, Berlin, 1906.
2. *Horazkritik seit 1880*, Leipzig, 1906.
3. Des détails de ces *subscriptiones* peuvent être vus chez O. Jahn, dans *Berichte der Sächsischen Gesellschaft*, 1851.
4. P. 10-19.

XI

LA CONSTRUCTION DES PARTICULES DE LIAISON

PAR J. MAROUZEAU
Professeur honoraire à la Sorbonne

Les mots non autonomes sont soumis en indo-européen à une construction particulière : ils tendent à occuper dans la phrase la place seconde.

Cette loi a été énoncée par J. Wackernagel (*Ueber ein Gesetz der indogermanischen Wortstellung, Indog. Forsch*, I, 1892, p. 333-436) pour les enclitiques, mais A. Meillet a montré (*La phrase nominale pure...*, *Mém. de la Soc. de ling.*, XIV, p. 21 ss.) que « la présence ou l'absence de ton n'est pour rien dans la place des mots en question » et que seule leur qualité de mots accessoires de la phrase est à considérer. Ainsi formulée, la loi trouve son application assez rigoureuse en indo-iranien et en grec ancien ; elle a laissé des traces nombreuses en latin (cf. A. Meillet-J. Vendryes, *Traité de grammaire comparée des langues classiques*, 2e éd., par. 850).

La nécessité d'enquêtes méthodiques sur le traitement des accessoires en latin a été plusieurs fois signalée (cf., par exemple, Fr. Leo, *Götting. Gel. Ang.*, 1897, p. 956 ; E. Norden, édition du chant VI de l'*Énéide*, *Anhang* III, 3, p. 402) ; les seules études, peu systématiques, qui aient été consacrées à la question sont celles de H. Ottenjahn, *De uocum encliticarum apud Plautum collocatione*, Diss. Münster, 1910, et de E. Schuenke, *De traiectione coniunctionum et pronominis latini apud poetas romanos*, Diss. Kiel, 1905. Un matériel d'exemples, sans interprétation, figure dans l'ouvrage ancien de F. Hand, *Tursellinus, siue de particulis latinis commentarii*, Leipzig, 1832, 4 voll.

On reconnaît d'ordinaire la qualité de mots accessoires, du point de vue de leur construction, aux pronoms personnels, surtout fléchis, aux indéfinis, et surtout aux particules rangées habituellement sous le nom de conjonctions, du type adversatif (*autem*), confirmatif (*enim*), conclusif (*igitur*).

Le traitement des mots dits conjonctionnels apparaît au cours de l'histoire du latin caractérisé par deux tendances contradictoires : l'une à maintenir strictement l'application de la loi, demeurée impérative pour certains termes (*autem*, *quidem*), et même à l'étendre à des mots nouvellement déchus de leur autonomie (*namque*, *etenim*, *ergo*) ; l'autre à interpréter largement l'obligation de la loi ancienne en faisant reculer les termes intéressés jusque dans l'intérieur de la phrase, ou à la négliger totalement, en laissant, par exemple, les relatifs et subordonnants prendre la place initiale [1].

I

Adversatives et restrictives [2] : *sed*, *at*, *autem*, *uero*, *contra*, *tamen*.

La postposition de *autem* est obligatoire. Quintilien (I, 5, 39) donne comme exemple de « solécisme » la construction : *autem non habuit*, et Charisius (I, 267, 19) : *autem fieri non debet*. Clédonius (V, 74, 12) cite deux prétendus exemples (non identifiés) d'antéposition chez Plaute : « *autem* secundum licentiam antiquorum etiam praeponitur, ut Plautus *autem fac* et *autem haec mulier* ». Un exemple de Fronton (p. 42, 12 N.) : « quin nihil extra causam dicere debeam, quod Heroden laedat, non dubito, sed ea quae in causa sunt ; *autem sunt* atrocissima », semble devoir être éliminé ; on a proposé de lire : « ea quae in causa ⟨sunt⟩ ; *sunt autem* atrocissima ».

On trouve *autem* en troisième place quand les deux mots initiaux peuvent être considérés comme constituant une unité : « usque-adeo *autem* (Cic., *Pro Rosc.* 26), mea-causa *autem* (*Ep. ad Att.* X, 7, 1) ». Les liaisons les plus fréquentes sont les suivantes :

— *tam* et *quam* joints au mot qu'ils déterminent :

tam diu *autem* (Cic., *Pro domo* 58).
tam inops *autem* (*Ep. ad Att.* XIV, 9, 1).
quam multa *autem* (*Ad Quint. fr.* I, 2, 3) [3].

1. Pour ce qui concerne ce cas particulier, cf. cette *Revue*, 1946, p. 247 et suiv.
2. Cf. H. Saur, *Die Adversativpartikeln bei latein. Prosaikern* : Diss. Tübingen, 1913.
3. Exemple contraire : Cic., *Phil.* II, 18 : *tam* autem eras *excors*.

— négation jointe au terme sur lequel elle porte :

non minus *autem* (Quint. IV, 2, 44).
non solum *autem* (VI, 1, 30)[1].
non semper *autem* (IV, 1, 72)[2].
non eadem *autem* (II, 20, 7).
non simplex *autem* (III, 8, 58).
non est *autem* (IV, 2, 94 ; cf. Pl., *Ep.* X, 8, 5 ; Sén., *De ben.* I, 1, 9 ; IV, 10, 2).
non placet *autem* (Cic., *De fin.* I, 56).
non uidet *autem* (Cic., *Tusc.* I, 67).
non possum *autem* (*Ibid.* I, 110).
non excludo *autem* (Quint. I, 1, 26).
non negabo *autem* (II, 13, 7).
non posse *autem* (Pl., *Ep.* I, 20, 9).
nec loquaces *autem* (Varr., *Men.* 336).
nec argumentis *autem* (Quint. IV, 1, 60).
nec in Acharnania *autem* (Plin., *N. H.* IX, 115).
neque compressam *autem* (Pl., *Aul.* 30).
ne putes *autem* (Sén., *Ep.* 113, 22).
nihil agere *autem* (Cic., *De off.* II, 4).
nihil interesse *autem* (*Acad.* II, 40).
caue putes *autem* (*De rep.* 1, 65).

— démonstratif ou relatif joints à leur substantif :

istius modi *autem* (Cic., *De fin.* III, 19) ; *eo modo* autem (*Ad Att.* VIII, 14, 1).
haec aetas *autem* (*De rep.* II, 19).
quae partes *autem* (*De off.* I, 126).
quo modo *autem* (*Or.* 55 ; Quint. I, 6, 26).
qua re *autem* ; qua ratione *autem* (Cic., *Pro Lig.* 19).

— préposition suivie de son régime :

ante brumam *autem* (Tér., *Ph.* 709).
in orationibus *autem* (Cic., *Brut.* 48).
circum pedes *autem* (*Verr.* I, 92).
propter se *autem* (*De inu.* II, 164).
in his *autem* praeceptis (*De off.* II, 86).
in illo *autem* altero genere (*Ibid.* II, 61).
ex quattuor *autem* locis (*De off.* I, 18).
de C. Gracchi autem *tribunatu* (*De am.* 41)[3].

1. Exemple contraire : Quint. VI, 1, 46 : *non* autem commouere *tantum*.
2. Exemple contraire : Pl., *Nat. hist.* IX, 116 : *non* autem *semper*.
3. Exemples contraires : Cic., *Tim.* 46 : post *autem* eum ; *De off.* II, 8 : contra *autem*

— attribut suivi de la copule :

liber sum *autem* ego (Pl., *Mil.* 678).
satis esse *autem* uidetur (Cic., *De fin.* III, 17).
tractatum est *autem* (*Tusc.* III, 81).
primum est *autem* (Pl., *Ep.* IX, 30, 3).
incipiendum est *autem* (Sén., *De ben.* I, 11, 1).
Cf. Quint. III, 10, 3 ; VI, 3, 70 ; VI, 3, 93.

— agrégat de la copule avec d'autres mots accessoires :

quid est *autem*? (Cic., *Tusc.* V, 67 ; cf. III, 36, 66 ; IV, 78)[1].
ubi est *autem* similis (Pl., *Pan.* 83, 5).
ut sunt *autem* tria tempora (Quint. V, 10, 71).
cum sint *autem* (VI, 3, 46 ; cf. II, 18, 1 ; V, 5, 1).
utra sit *autem* harum uia utilior? (III, 7, 16).
ita sunt *autem* speciosa haec (II, 4, 32).

Accompagnant un nom d'homme, *autem* est habituellement postposé au « praenomen » :

Cic., *De or.* II, 1 : M. *autem* Antonium ;

— mais non obligatoirement :

Cic., *De am.* 41 : De C. Gracchi *autem* tribunatu.

On trouve *autem* relégué au delà de la troisième place quand tous les mots qui le précèdent peuvent être considérés comme constituant une unité verbale :

quem ad modum *autem* (Cic., *De n. d.* I, 19).
post Romam conditam *autem* (*Brut.* 72).
in nobismet ipsis *autem* (*De fin.* V, 30).
si nec opinantis *autem* (Lucr. VI, 408).
nos agere hoc *autem* (IV, 969 ; agere hoc = être au fait).

— quand ils consistent en enclitiques ou accessoires, soit joints les uns aux autres :

Pl., *Pseud.* 635 : quasique ego *autem.*
— *Epid.* 420 : ego illic me *autem.*

omnia ; *De n. d.* II, 52 : infra *autem* hanc. Exemple curieux d'hésitation : Cic., *De n. d.* II, 52 : ea quae Saturni stella dicitur... Infra *autem* hanc... Huic *autem* proximum... Infra hanc *autem*... — C'est à dessein que Cicéron intercale *autem* dans la phrase *Or.* 154 : Dicitur *cum illis, cum autem nobis* non dicitur, sed *nobiscum* : au moment d'expliquer que la langue évite par décence la succession de mots *cum nobis* (= *cunno-*), il s'ingénie lui-même à l'éviter par une intercalaison.

1. Exemple divergent : Sén., *De ben.* III, 38, 3 : Quid autem est felicius?

— *Epid.* 621 : haec illa est *autem.*
— *Cas.* 270 : quid si ego *autem.*
— *Tru.* 535 : quid haec hic *autem.*
— *Poen.* 1344 : Quid tibi mecum *autem*?
Cic., *Verr.* IV, 103 : si cui quid *autem.*
Virg., *Aen.* VI, 608 : Quis procul illa *autem*[1]...?

— soit groupés autour d'un mot autonome :

Pl., *Amph.* 144 : tum meo patri *autem.*
— *Per.* 464 : tum hanc hospitam *autem.*
— *Bacch.* 1060 : ego ad forum *autem* hinc ibo.
Tér., *Ph.* 501 : sed quid pertimui *autem*?
— *Ad.* 185 : egon debacchatus sum *autem* an...?
Ov., *Am.* II, 28 : Quis minor est *autem* quam tacuisse labor?

Dans les mêmes conditions, on trouve *autem* plus loin encore que la quatrième place :

Pl., *Poen.* 1306 : quid tibi negoti est *autem* nunc istac?
— *Truc.* 335 : sed quid haec hic *autem* tam diu... stetit?
Tér., *Heaut.* 251 : Quae res te sollicitat *autem*?
Cic., *Pro Clu.* 167 : Cur non de integro *autem*?
Virg., *Aen.* II, 101 : Sed quid ego haec *autem*[2]...?

Peut-être convient-il dans certains cas de faire appel, pour justifier la place de *autem*, à une circonstance particulière : le désir de faire figurer en tête de la phrase un terme important de l'énoncé, d'ordinaire le verbe (cf. *L'ordre des mots*, t. II, p. 50 ss.), mis en relief pour une opposition ou un rappel :

Cic., *De n. d.* II, 53 : cum *antegreditur* solem ; cum **subsequitur** autem...
— *Ad fam.* X, 1, 2 : si ad... tempus *perducitur*... ; ut **perducatur** autem...
— *Tusc.* I, 92 : Num... eum *curare* censes...? Quid **curet** autem, qui...?
Quint. VI, 3, 8 : Cum **uideatur** autem res leuis..., tamen *habet* uim nescio an imperiosissimam.
— III, 7, 4 : Vt **desiderat** autem laus... probationem, sic... *habet* interim aliquam speciem probationis.

1. Exemples d'hésitation ; d'une part : Pl., *St.* 427 : Quid id *autem* unum est? et *Trin.* 385 : Quid id est *autem* unum? — Tér., *Ph.* 503 : Quid istuc est *autem*? et Pl., *Men.* 782 : Quid istuc *autem* est?

2. Dans les deux exemples suivants, les mots mis entre guillemets représentent une citation et constituent, par conséquent, un énoncé unitaire au sens rigoureux du mot :

Cic., *Brut.* 275 : « *Qua de re agitur* » autem illud ;
Frg. Vat. 51 : Per « *in iure cessionem* » autem.

— parfois tout un groupe de mots :

Pl., *Most.* 778 : *Vehit hic* clitellas, **uehit hic** autem alter...
— *Trin.* 902 : *Puero opust* cibo, **opus est matri** autem...
— *Cas.* 27-8 : ... *Ludis poscunt* neminem,
Secundum ludos reddunt autem nemini.

* * *

Les adversatifs *sed* et *at*, construits anciennement en première place, ont une tendance à suivre la loi des mots accessoires chez les poètes à partir de la fin de la République.

On ne trouve *at* qu'à l'initiale encore chez Lucrèce, Tibulle, Ovide ; mais il est en seconde place déjà une ou deux fois chez chacun des poètes Catulle, Horace, Sénèque, Lucain, Martial :

Catulle 64, 58 : Immemor *at* iuuenis...
Hor., *Sat.* I, 2, 47 : Tutior *at* quanto merx est...
— *Sat.* I, 8, 37 : Mentior *at* si quid.
Sén., *Troad.* 1085 : Semusta *at* ille tecta... pressit.
Mart. X, 70, 3 : Iustius *at* quando mirere quod...
Luc. III, 535 : Celsior *at* cunctis Bruti praetoria puppis.

— et dans une demi-douzaine d'exemples environ chez chacun des suivants : Virgile, Properce, Stace, Valérius Flaccus :

Virg., *Buc.* 7, 67 : Saepius *at* si me... reuisas.
— *Georg.* III, 331 : Aestibus *at* mediis...
— *Aen.* V, 265 : ... indutus *at* olim
Demoleos cursu palantes Troas agebat.
Prop. I, 6, 22 : Semper *at* armatae cura fuit patriae.

Le caractère artificiel de la construction se marque par le fait qu'elle se prête à la constitution de clichés ; ainsi dans les débuts de vers du type :

Virg., *Buc.* 10, 31 : Tristis *at* ille...
— *Aen.* VII, 500 : Saucius *at* quadrupes...
— *Aen.* XI, 753 : Saucius at serpens...
Prop. IV, 1, 95 : Gallus *at* in castris...
— IV, 10, 23 : Cossus *at* insequitur.
Stace, *Theb.* IV, 116 : Maior *at* inde...

C'est aussi chez les poètes, à partir de la fin de l'époque répu-

blicaine, que *sed* commence à occuper la seconde place, parfois même à reculer plus loin vers l'intérieur de la phrase :

Virg., *Aen.* V, 5 : ... Duri magno *sed* amore dolores
Polluto...
Moretum 58 : Traiectus medium sparto *sed* caseus orbem...

A l'occasion, cette liberté de construction fournit à l'écrivain un élément de variété :

Tib. I, 7, 43 : Non tibi sunt tristes curae nec luctus...
Sed chorus et cantus et leuis aptus amor,
Sed uarii flores et frons redimita corymbis,
Fusa sed ad teneros lutea palla pedes.

Mais surtout la postposition de la particule semble parfois contribuer à la mise en valeur du mot initial :

Hor., *Ep.* II, 1, 89 : **Nostra** *sed* impugnat, nos nostraque liuidus odit.
(responsion : *nostra* — *nos*).
— *Od.* IV, 4, 33 : Est in iuuencis, est in equis patrum
Virtus...
Doctrina *sed* uim promouet insitam.
(oppos. : *uirtus* — *doctrina*).
Tib. II, 4, 3 : Iam mihi, libertas..., uale ;
Seruitium *sed* triste datur.
(opp. *libertas* — *seruitium*).
Virg., *Aen.* VI, 315 : Stabant orantes...
Nauita *sed* tristis nunc hos nunc accipit illos.
(opp. entre le sujet de *stabant* et *nauita*).
— *Aen.* XI, 816 : Illa manu moriens telum trahit ; **ossa** *sed* inter
Ferreus ad costas alto stat uulnere mucro.
(l'évocation de *ossa* préfigure celle de *alto uulnere*).

Le relief est particulièrement sensible quand le mot initial est un déterminant disjoint de son déterminé (cf. *L'ordre des mots*, t. I, p. 112 ss.).

Prop. I, 4, 11 : **Haec** — *sed* — forma mei pars est extrema furoris.
Virg., *Buc.* 4, 43 : **Ipse** — *sed* in pratis — aries...
— *Aen.* I, 353 : **Ipsa** — *sed* in somnis... — imago..
— XI, 631 : Bis Tusci Rutulos egere ad moenia...
Tertia — *sed* postquam congressi in — proelia...
(oppos. : *bis* — *tertia*).
— III, 37 : ... quae prima solo... arbos
Vellitur...

Rursus et alterius lentum conuellere uimen
Insequor...
Tertia — *sed* postquam maiore — hastilia nisu
Aggredior...
(oppos. : *prima* — *alterius* — *tertia*).

— III, 586 : ... nec lucidus aethra
Siderea polus, **obscuro** — *sed* nubila — caelo...
(opp. : *lucidus* — *obscuro*).

— V, 320 : Proximus huic, **longo** — *sed* proximus — interuallo.
(opp. : *proximus* — *longo*).

— VII, 704 : Nec quisquam aeratas acies ex agmine tanto
Misceri putet, **aeriam** — *sed* gurgite ab alto
Vrgeri uolucrum raucarum ab litore — nubem.
(opp. : *acies* — *aeriam*).

— VII, 735 : ... **patriis** — *sed* non et filius — armis | Contentus.
(opp. : *filius* — *patriis*).

* * *

Lorsqu'il conserve son sens propre de « en vérité », *uero* se construit comme un adverbe autonome :

Pl., *Trin.* 210 : falsone an *uero*.
— *Amph.* 964 : serio ac *uero*.
— *Truc.* 302, *Merc.* 685 : *Veron*? Serio?
Tér., *Ad.* 468 : An quid est etiam amplius? — *Vero*, amplius.
Cic., *Brut.* 300 : *Vero*, inquam.
— *Tusc.* II, 26 : *Vero*, ac libenter quidem.

Dans le même sens, mais avec une valeur atténuée, il s'emploie pour accompagner une injonction, une affirmation, et prend alors la place des accessoires :

Pl., *Bacch.* 1062 : Cape hac tibi aurum... Cape *uero*.
Tér., *Ph.* 435 : Minue *uero* iram.
Cic., *De rep.* I, 61 : Minime *uero*.

Enfin, il est fréquent surtout en fonction d'adversatif, comme synonyme de *autem* (grec δὲ) :

Tér., *Hec.* 335 : Era in crimen ueniet, ego *uero* in magnum malum.
Cic., *Tusc.* I, 93 : Si puer paruus occidit..., si *uero* in cunis...

Dans cet emploi il accompagne très souvent un pronom pour renforcer l'affirmation de la personnalité :

ego uero (Varr., *R. R.* I, 2, 3 ; Cic., *Tusc.* I, 55 ; *Ep. ad fam.* IV, 6, 1) ;

tu uero (Tite-Live X, 18, 12) ; *se uero* (T.-Live VI, 6, 17) ; *istos uero* (Cic., *Tusc.* I, 78) ; quare *ego uero* (Pl., *Ep.* III, 8, 4) ; quanquam *tu uero* (*Ibid.* VIII, 8, 7).

et comme tel se trouve fréquemment intercalé même entre les éléments d'un groupe compact :

Cic., *Tusc.* I, 2 : mores et instituta... melius tuemur et lautius, rem *uero* publicam nostri maiores certe melioribus temperauerunt... legibus.
— *Ep. ad fam.* V, 2, 4 : postea *uero* quam profectus es.
— *De diu.* II, 59 : ante *uero* Marsicum bellum.
Quint. IV, 1, 60 Pro Rabirio *uero* Postumo.

* * *

Une opposition forte peut être marquée par *contra*, avec le sens de « au contraire, en revanche ». Dans cet emploi, *contra* est fréquemment placé à l'initiale, comme un adverbe autonome :

Pl., *Trin.* 549 : ... Fortunatorum memorant insulas
Quo cuncti qui aetatem egerint caste suam
Conueniant ; *contra* istoc detrudi maleficos
Aequom uidetur.
Varr., *L. L.* VI, 77 : Poeta facit fabulam et non agit ; *contra* actor agit et non facit.
— *R. R.* I, 9, 4 : In loco umidiore far adoreum potius serunt... ; *contra* in aridiore hordeum potius.
Cic., *Verr.* III, 7 : Nulla luxuries ; *contra* summus labor.
T.-Live XXI, 50, 2 : Romanus conserere pugnam... uelle, *contra* eludere Poenus.
Pl., *Ep.* X, 81, 4 : Eumolpus... dilationem petere coepit, *contra* Dion ut audiretur exigere.
Sén., *De ben.* II, 18, 3 : Graue... tormentum est debere... ; *contra* iucundissimum ab eo accepisse beneficium.
— VI, 42, 1 : Non decet gratum animum sollicitudo, *contra* summa fiducia sui.

Tacite se plaît particulièrement à placer *contra* à l'initiale absolue, en particulier pour introduire la mention d'un personnage nouveau :

Ann. II, 43 : *Contra* Druso...
— I, 64 : *Contra* Cheruscis...

Ann. III, 50 : *Contra* M. Lepidus...
Hist. III, 78 : *Contra* Vitellium...
— III, 84 : *Contra* Vitelliani...
— II, 31 : *Contra* illi...
— II, 32 : *Contra* ipsis.
Ann. VI, 22 ; XIII, 6 : *Contra* alii...

Mais, à toutes les époques, *contra* avec cette valeur adversative se trouve aussi à la seconde place, en particulier pour réserver la première au mot sur lequel porte essentiellement l'opposition :

Tér., *Ad.* 44 : Vxorem numquam habui ; ille *contra*...
T.-Live XXV, 11, 11 : Mare liberum habebant, urbs *contra* exclusa maritimis commeatibus.
Quint. I, 6, 25 : Vt quaedam pluraliter non dicantur, quaedam *contra* singulari numero... careant.
Pl., *Ep.* I, 8, 9 : Cum omnes homines..., nos *contra*...
Tac., *Ann.* XIII, 9, 7 : Querente Ummidio..., testante *contra* Corbulone.

En regard de :

Varr., *R. R.* I, 7, 10 : *Contra*... sunt qui putent...

— on a chez Suétone :

Vesp. 16 : Sunt *contra* qui opinentur...

En regard des exemples de Tacite cités ci-dessus (introduction d'un personnage nouveau), on peut citer, avec l'ordre inverse :

T.-Live XXI, 52, 8 : Sempronius *contra*...
— XXII, 39, 13 : Hannibal *contra*...
Pl., *Ep.* VII, 27, 9 : Hic *contra*...
— *Ep.* VIII, 18, 3 : Alii *contra*...

— et chez Tacite lui-même :

Ann. XIII, 44, 7 : Octauius *contra*...
— XIII, 49, 15 : Thrasea *contra*...
— XV, 63, 5 : Ille *contra*...

A plus forte raison *contra* est-il relégué à la seconde place quand il perd sa force adversative et ne sert plus, comme *uero*, qu'à appeler l'attention sur un nouvel élément de l'énoncé, par exemple dans les nombreux cas où il accompagne un pronom personnel : *tu contra* (Cic., *Pro Quinct.* 69, 87, 93 ; *Pro Sex. Rosc.* 79 ; *Diu. in Caec.* 35).

* * *

La construction ancienne de *tamen* est celle des adverbes autonomes[1]. En particulier, déterminatif de phrase, il peut occuper soit la place initiale :

Pl., *Asin.* 718 : Licet laudem Fortunam, *tamen* ut ne Salutem culpem.
Tér., *Ph.* 903-4 : Heus quanta quanta haec mea paupertas est, *tamen*
Adhuc curaui unum hoc quidem...

— soit une place quelconque à l'intérieur :

Tér., *Heaut.* 207 : Atque haec sunt *tamen* ad uirtutem omnia.
— *Heaut.* 88 : ... At istos rastros interea *tamen*
Appone.

— et souvent la place finale ; construction assez naturelle, du fait que *tamen* exprime une restriction, une correction à une idée première, un repentir[2]. Cette dernière disposition est fréquente dans le texte des comiques :

Tér., *Eun.* prol. 23-4 : Exclamat furem, non poetam, fabulam
Dedisse et nil dedisse uerborum *tamen.*
— *Ad.* 110 : Sineres nunc facere dum per aetatem licet
Potius quam ubi te expectatum eiecisset foras
Alienore aetate post faceret *tamen.*
Eun. 243 : Omnia habeo neque quicquam habeo ; nihil cum est, nihil [defit *tamen.*
— 866 : ... si ego digna hac contumelia
Sum maxime, at tu indignus qui faceres *tamen.*

L'exemple le plus significatif est peut-être le suivant, où *tamen* pourrait être séparé du reste de la phrase par une ponctuation, à la manière d'un énoncé additionnel :

Tér., *Heaut.* 678 : ... Retraham hercle opinor ad me
Idem ego illuc hodie fugitiuom argentum — *tamen* !
(= je le rattraperai cet argent, malgré tout !)

Plaute à lui seul présente une trentaine d'exemples de cette cons-

1. Cf. H. T. Karsten, *De particulae* tamen *significatione antiquissima ad Ciceronis fere tempora in latinitate conseruata* : *Mnemos.* XVIII, 1890, p. 307 ss. ; Jacqueline de la Harpe, *Étude sur* tamen, *conjonction adversative, et son passage au sens causal, avec remarques comparatives sur les particules* sed, autem, nam, enim : Thèse de Lausanne, 1923.

2. Sur cette particularité de construction, commune à divers adverbes, cf. cette *Revue*, t. XXIII, 1945, p. 196 ss.

truction, qui se trouve encore chez Cicéron, dans la langue familière de la correspondance :

Ad Att. I, 17, 10 : Quam tibi litteris satis explicare non possum, significatione parua ostendum *tamen*.

La position initiale est particulièrement fréquente lorsque *tamen* annonce la réponse à une concession introduite par *etsi*, *quamquam*... :

Cic., *De off.* I, 56 : *Quamquam* omnis uirtus nos ad se allicit..., *tamen* iustitia... id maxime efficit.
Quint. I, 5, 28 : *Etsi* natura breuis, *tamen* positione longa est.
Sén., *De ben.* III, 1, 4 : *Si* non soluunt, *tamen* debent.

Cependant, cette construction, constante chez Caton et Varron, dominante encore chez Cicéron (22 ex. sur 38) et Tite-Live (21 ex. sur 35), devient exceptionnelle chez les écrivains de l'Empire (5 ex. sur 16 chez Sénèque, 16 sur 68 chez Quintilien, 4 sur 30 chez Tacite) ; elle est sans exemple chez Pline le Jeune.

Un autre cas favorable à la position initiale est celui où *tamen* exprime une objection forte, une restriction essentielle :

Cic., *De am.* 95 : Contio, quae ex imperitissimis constat, *tamen* iudicare solet.
— *De orat.* I, 248 : ut, sine ulla iuris scientia, *tamen* causis satisfacere possim.
— *Tusc.* IV, 17 : Cui alterius commoda nihil noceant, *tamen* cum doleat iis frui, is inuideat profecto.
— *Tusc.* II, 49 : perquam flebiliter Vlixes lamentatur... ; *tamen* huic... gementi...
Hor., *Od.* I, 7 : Teucer Salamina patremque
Cum fugeret, *tamen* uda Lyaeo
Tempora populea fertur uinxisse corona.
Tite-Live XXI, 41, 3 : Licuit in Hispaniam... ire... ; *tamen*... ad Rhodanum moui castra.
Sén., *De ben.* I, 1, 10 : Et liberi et coniuges spem fefellerunt, *tamen* et educamus et ducimus.
— I, 1, 11 : Quam multi indigni luce sunt ! *Tamen* dies oritur. Quam multi quod nati sunt queruntur ! *Tamen* natura subolem nouam gignit.
— II, 6, 2 : Qui moritur, *tamen* uixit ; qui amisit oculos, *tamen* uidit.
Tac., *Ann.* I, 8, 7 : Etiam qui queri non poterant, *tamen* indignabantur.

— surtout lorsque l'objection est attribuée à un interlocuteur supposé :

Cic., *Tusc.* III, 13 : Audeamus... omnis radicum fibras euellere. — *Tamen* aliquid relinquetur fortasse?

Sén., *De ben.* II, 8, 1 : *Tamen*, inquit, effugere Tiberius... potuit.

Il arrive que *tamen* soit appelé à l'intérieur de la phrase pour être joint à un terme qu'il détermine plus particulièrement :

Cic., *Tusc.* II, 35 : Est inter haec **quaedam** *tamen* similitudo.

Sén., *De ben.* I, 3, 4 : In eo est **aliqua** *tamen* maioris dignatio.

Cic., *Ep. ad Att.* I, 16, 2 : cum illum plumbeo gladio **iugulatum iri** *tamen* diceret.

— *De orat.* III, 14 : si nequaquam parem **illius** ingenio, at pro **nostro** *tamen* studio meritam gratiam.

Tite-Live XXIII, 44, 6 : Quamquam utraque pars auidi certaminis erant, eo die **tenuerunt sese** *tamen* munimentis[1].

Mais, du fait que le terme sur lequel porte la restriction est assez naturellement appelé à figurer en tête de phrase, il résulte que *tamen* est prédestiné à occuper la place seconde des mots accessoires ; c'est là sa place normale à partir de l'époque classique :

Cés., *B. G.* V, 11, 2 : ut amissis circiter XL nauibus, **reliquae** *tamen* refici posse uiderentur.

Cic., *Brut.* 15 : remunerandum si non pari, at **grato** *tamen* munere.

— *Ep. ad Att.* XVI, 3, 4 : Nunc audi quod, etsi intelligo scribi necesse non esse, **scribo** *tamen*.

— *Ad fam.* II, 16, 5 : in communibus miseriis, **hac** *tamen* oblectabar specula.

Sén., *De ben.* VI, 19, 4 : etiamsi non mea, **publica** *tamen* nota comprendit.

Plin., *Pan.* 41, 4 : ut, cum plurimum tibi pro tuis, **plus** *tamen* pro nostris moribus debeamus.

— *Ep.* I, 20, 8 : in unum librum grandem quidem, **unum** *tamen* coartasse.

1. Cependant cette disposition ne s'impose pas, et même il faut noter une construction en vertu de laquelle *tamen*, éloigné du terme qui énonce la correction, se joint parfois à celui qui la fait prévoir :

Cic., *Pro Sest.* 140 : Hunc *tamen* flagrantem inuidia... ipse populus Romanus periculo liberauit (= liberauit tamen).

— *Ep. ad fam.* II, 16, 7 : scires me *tamen* in stomacho solere ridere (= ridere *tamen*).

Lucr. III, 51 : Et quocumque *tamen* miseri uenere parentant (= parentant *tamen*).

Plin., *Ep.* I, 6, 1 : ut si manus uacuas, **plenas** *tamen* ceras reportarem.
Tite-Live XXII, 25, 17 : fauore superante, **auctoritas** *tamen* rogationi deerat.
Quint. IV prooem. 7 : si uiribus deficiemur, **animo** *tamen* perseuerandum.
Cic., *De fin.* IV, 31 : Nummus in Croesi diuitiis obscuratur ; **pars est** *tamen* diuitiarum.
Plin., *Ep.* V, 13, 3 : Erat sane prius, **a paucis** *tamen* acclamatum.

Sont entraînés après lui, dans la construction des mots accessoires, les juxtaposés *attamen*, *sed tamen*, particulièrement chez les poètes de l'époque impériale :

Or., *Her.* XI, 106 : Amissae memores *sed tamen* esse mei.
— *Amor.* I, 5, 14 : Pugnabat tunica *sed tamen* illa tegi.

— et chez quelques prosateurs de basse époque :

Chiron 109 : Ego *attamen*...
Theod. Prisc., *Log.* 35 : Eis ego *attamen*...

II

Confirmatives : *enim*, *nam* et leurs composés.

enim est anciennement un mot adverbial, dont le sens et l'emploi sont comparables à ceux de *profecto*, *certe*, *sane*. Il figure normalement en tête d'un énoncé de valeur assévérative :

Pl., *Aul.* 500 : *Enim* mihi quidem aequomst...
— *Bacch.* 702 : *Enim* nihil est nisi ut ametis impero.
— *Cas.* 890 : *Enim* iam magis adpropero.
— *Epid.* 701 : *Enim* istaec captio est.
— *Most.* 1144 : *Enim* istic captio est.
— *Mil.* 429 : *Enim* ne nosmet perdiderimus uspiam.
— 1018 : *Enim* cognoui hunc.
— *Persa* 236 : *Enim* non ibis nunc.
— 319 : *Enim* metuo ut possiem...
— 612 : *Enim* uolo te adesse.
— *Trin.* 922 : An Charmides? — *Enim* Charmides !
— 1134 : *Enim* me nominat.
Tér., *Ph.* 983 : *Enim* nequeo solus.
— *Heaut.* 72 ; *Enim* dices ; « Quantum... »

Tér., *Hec.* 238 : *Enim* lassam oppido tum esse aibant.
— *Ad.* 168 : I intro nunciam tu. — *Enim* non sinam.

Un souvenir de cette valeur et de cet emploi subsiste dans l'adverbe *enimuero*, où *uero* joue le rôle d'accessoire par rapport à *enim*, mot principal :

— Tér., *Hec.* 673 : *Enimuero* prorsus iam tacere non queo.
— *Ph.* 465 : *Enimuero*, Antipho, multimodis... es uituperandus.
— 937 : *Enimuero* si porro esse odiosi pergitis...
— 986 : *Enimuero* uoce est opus.
— 1036 : *Enimuero*... mihi prospiciam.
— *Heaut.* 320 : *Enimuero* reticere nequeo.

Même avec cette valeur intensive, *enim* manifeste de bonne heure une tendance à occuper la place des mots accessoires, en se postposant par exemple à un autre adverbe assévératif :

Pl., *Amph.* 331 : Certe *enim* hic nescioquis loquitur.
— *Aul.* 811 : Certo *enim* ego uocem... audire uisus sum.

— à une négation forte :

Pl., *Persa* 489 : Numquam *enim* posthac...
— *Mil.* 648 : Ephesi sum natus, non *enim* in Apulis.
— *Epid.* 162 : Non *enim* nunc tibi dormitandi... copiast.

— à un verbe mis en relief :

Pl., *Persa* 670 : ... Huc decem accedant minae.
— Abscedent *enim*, non accedent.
— *Cas.* 322 : Quid tu postea? — Negaui *enim*.
— 372 : Quid est? — Dicam *enim*.

Le souvenir de cette valeur ancienne subsiste à travers toute la latinité ; ainsi Virgile attache *enim* à un terme qui doit être mis en vedette (dans un passage où il reproduira sans doute une ancienne formule rituelle) :

Aen. VIII, 84 : Aeneas **tibi** *enim*, tibi, maxima Iuno, | Mactat.

De Tacite on cite la phrase :

Germ. 19, 2 : Publicatae *enim* pudicitiae nullo uenia

où *enim*, s'il est authentique, n'a qu'une valeur assévérative.

Enfin, on trouve encore chez Sénèque *enim* employé pour souligner la valeur ironique d'une interrogation :

De ira III, 27 : Hoc *enim* primum? Hoc *enim* extremum?

Ep. ad Luc. 27, 1 : Iam *enim* te ipse monuisti, iam correxisti?

Mais, de bonne heure, *enim* voit son sens s'affaiblir et évoluer vers celui d'une particule explicative [1], à peu près comme l'ont fait en français les locutions d'abord assévératives « de fait », « en effet ».

Dans cet emploi, *enim* semble exclu de la place initiale ; Quintilien (I, 5, 39) considère comme un solécisme une construction telle que *enim hoc uoluit*, et les quelques exemples qu'on allègue de l'antéposition doivent être considérés comme suspects (cf. *Thes. l. lat.*, *s. u.* col. 575, l. 1-25) :

Sén., *De ben.* VII, 5 : *Enim* sic omnia sapientis esse dico.
(texte du ms. *N* ; etenim *G edd.* ; cf. W. A. Baehrens, *Beitr. z. lat. Synt.* : *Philologus*, *Suppl.*, 1912, p. 235).
— *De u. b.* 9, 4 : Nihil enim habet melius ; *enim* ipsa pretium sui.
(texte du ms. *A* ; les autres mss. omettent *enim* ou le placent après *ipsa* ; Gertz corrige en *est*).
— 17, 4 : Haec non pro me loquor (*enim* ego in alto uitiorum omnium sum), sed...
(texte de *A* ; ego enim *P* ; etenim *Gertz*).

Seuls quelques écrivains de basse époque affectent d'employer cette construction, par une sorte d'hyperarchaïsme :

Apul., *Apol.* 18 : *Enim* paupertas olim philosophiae uernacula est.
— 42 : *Enim* fabula ut impleretur, addendum...
— 98 : *Enim* latine loqui neque uult neque potest.
— 99 : *Enim* longe sequius ratus fuerat.
— *De deo Socr.* 19 : *Enim* Socrates, utpote uir adprime perfectus...

* * *

Comme *enim*, *nam* est susceptible de deux valeurs : assévérative et explicative, et passible de deux constructions, initiale et seconde, mais dans un ordre de fréquence inverse.

Avec valeur assévérative, il se trouve à date ancienne en première place :

Pl., *Men.* 537 : Numquam dedisti. — *Nam* pol hoc unum dedi.

1. Cf. P. O. Barendt, *Ciceronian use of* nam *and* enim : *Classical Review*, XVI, 1902, p. 203 ss.